PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 14 août 2023 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la ***Loi sur les Cités et Villes,*** sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

23-08-14-6316 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 14 août 2023 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;

B) Adoption de l'ordre du jour;

C) Annonces et dépôt des documents :

1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2023;
2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2023;
3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 juillet 2023;
4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2023;

D) Période d'information du maire;

-

F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juillet 2023;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation - Renouvellement de l'« Entente de services aux personnes sinistrées» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

20.2 Autorisation – Offre d'achat du lot 5 266 128 P sur la route 202;

20.3 Autorisation– Achat appareils respiratoires et cylindres pour le Service de la sécurité incendie;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Autorisation – Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

30.2 Autorisation - Demande de contribution financière – Salon des aînés du HSL et Répertoire des ressources pour les aînés et leur famille;

30.3 Approbation des états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Avis de motion – Règlement 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement;

40.2 Dépôt et présentation du projet de Règlement 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Autorisation - Embauche de Ariane Caza –Premier répondant au Service de la Sécurité incendie;

50.2 Approbation - Démission de monsieur Brian Forget – Pompier volontaire;

60 –VARIA

60.1 Approbation - Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la onzième (11e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

23-08-14-6317 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 14 août 2023 tel que présenté avec l'ajout suivant :

- Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no. 961-2023.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2023

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2023

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2023 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____
Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 juillet 2023

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2023 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2023

En vertu de l'article 477.2 de la ***Loi sur les Cités et Villes,*** la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 juillet 2023 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, ***Johanne Hébert,*** trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

_____

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement no. 961-2023

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le mardi 8 août 2023, pour le Règlement no. 961-2023 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005 et le règlement de zonage no. 512.

Période d'information du maire

La Foire de Huntingdon s'est tenue au cours de la fin de semaine passée. Ce fut un succès. Malheureusement les tirs de tracteurs furent cancellés dû à la mauvaise température.

Ce mardi, le ministre de l'Agriculture, monsieur André Lamontagne, sera présent dans Huntingdon afin d'y faire une annonce majeure.

La semaine passée, le ministre de la Santé est venu à Huntingdon faire l'annonce d'un nouveau projet en santé mentale.

Période de questions du public

Mme Kym Lo : La Foire de Huntingdon a très bien été accueillie par les citoyens. Elle questionne le conseil concernant la finalisation des travaux des infrastructures de rue du projet du quartier West.

Mme Macha Kirouak : Elle demande aux membres du conseil municipal de permettre le deuxième stationnement de gravier qu'elle a construit sans permis en façade de leur résidence.

On lui explique que la règlementation prévoit une procédure de dérogation mineure mais que pour ce faire une demande doit être soumise à la municipalité et que celle-ci sera étudiée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville lequel fera ses recommandations au conseil municipal et que par la suite le conseil prendra une décision lors d'une séance ultérieure. Le conseil demande que le dossier soit soumis au CCU à leur prochaine rencontre prévue le lendemain.

Mme Kirouak fait également part des voitures qui roulent à vitesse excessive devant le parc Sellar sur la rue Prince et demande s'il était possible d'installer des ralentisseurs de vitesse devant ce parc.

M. François Deslauriers : Puisqu'il faut maintenant placer les bacs d'ordures et de récupérations sur un seul côté de la rue Sommerville, que se passera-t-il lorsqu'il y aura accumulation de neige en bordure de la rue.

On l'informe que le déneigement s'effectuera adéquatement.

M. Alain Boivert : Selon ses recherches, il mentionne que le lignage du jeu de Pickleball ne fait pas l'unanimité sur un terrain de tennis puisqu'il porte à confusion. Afin d'accommoder les joueurs de pickleball il suggère que la ville ajoute le lignage de couleur jaune sur un seul des deux terrains de tennis, soit celui du côté de l'immeuble de la Cleyn & Tinker.

Mme Sylvie Painchaud : Elle informe le conseil des démarches qu'elle effectue pour loger l'organisme La Popote mobile et trouver du financement.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-08-14-6318 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 13 juillet 2023

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 juillet 2023;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

23-08-14-6319 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 juillet 2023 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renouvellement de l'«Entente de services aux personnes sinistrées» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Considérant que les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres,

conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19);

Considérant que les villes doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Considérant que la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR) est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Considérant que la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

Considérant que la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique du Québec pour préparer et mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées lors de sinistres et gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistres;

Considérant la volonté de la Ville et de la Société canadienne de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Considérant qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités villes*, la présente entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et 573.1 de cette même loi.

23-08-14-6320 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'«Entente de services aux personnes sinistrées» entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de deux ans, soit jusqu'au 8 octobre 2025 et est renouvelée automatique suivant les mêmes modalités, pour une seule période d'un an.

Que la directrice générale, Johanne Hébert, soit désignée pour toute question touchant la planification, la préparation, la prestation et l'évaluation des Services aux personnes sinistrées.

Que le maire, André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'«Entente de Services aux personnes sinistrées» avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Que la Ville soit autorisée à verser une contribution annuelle en fonction du nombre de citoyens à la campagne de collecte de fonds de la Croix-Rouge pour la durée de l'entente comme suit :

Pour l'année 2023-2024 : 0,20$ per capita ;
Pour l'année 2024-2025 : 0,20$ per capita ;

Pour l'année 2025-2026 : 0,21$ per capita.

Que pour chacune des années, la dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-230-00-970.

Adopté

Offre d'achat du lot 5 266 128 P situé sur la route 202

Considérant que la Ville de Huntingdon est propriétaire du lot 5 266 128 P du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Huntingdon d'une superficie approximative de 362 187 pieds carrés pour l'avoir acquis de Cleyn & Tinker Inc., aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Nathalie Daoust, Notaire, le quatre (4) avril, deux mille cinq (2005) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 12 187 777.

Considérant les pouvoirs accordés en vertu des articles 4 et 5 de la Loi concernant la Ville de Huntingdon (2008, c. 33), entrée en vigueur le 20 juin 2008;

Considérant que Capital Maurice Inc désire acheter le lot 5 266 128 P aux prix et conditions énoncés dans l'offre d'achat négociées entre les parties;

23-08-14-6321 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat présentée par la compagnie Capital Maurice Inc pour l'acquisition du lot 5 266 128 P aux prix et conditions énoncés dans celle-ci.

Que le maire, André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, ladite offre d'achat.

Adopté

Achats d'appareils respiratoires et cylindres pour le Service de la sécurité incendie

Considérant la nécessité d'acquérir de l'équipement essentiel pour le département du Service de la sécurité incendie ;

Considérant l'achat des équipements suivants à la compagnie Équipements incendies CMP Inc pour un montant de 26 800,00 $ plus les taxes applicables :

Quantité	Description	Prix unité	Prix total
2	App. Resp. X3 PRO	9 245,00 $	18 490,00 $
2	Partie faciale SCOTT	495,00 $	990,00 $
2	Cylindres 45600 PSI	1 830,00 $	3 660,00 $
Sous-total appareils respiratoires			**23 140.00 $**
2	Cylindres 45600 PSI	1 830,00 $	3 660,00 $
Total sans les taxes			**26 800,00 $**

23-08-14-6322 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay**
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'achat des équipements qui sont requis pour le département de la Sécurité incendie pour un montant de 26 800,00 $ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 28 136,65 $ soit financée de la façon suivante :

- Achat de 2 appareils respiratoires incluant parties faciales et cylindres à même le surplus accumulé non affecté pour un montant de 24 294,11 $;
- Achat de 2 cylindres à même le budget prévu à cet effet pour un montant de 3 842,54 $.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François célèbrera son 30e anniversaire d'existence en organisant une journée d'activités qui aura lieu le 23 septembre 2023;

Considérant que l'organisme demande un soutien financier de 1 000 $ pour permettre de financer une partie de l'événement;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de protéger et d'entretenir les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

23-08-14-6323 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 200 $ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

Demande de contribution financière – Salon des aînés du HSL et Répertoire des ressources pour les aînés et leur famille

Considérant que le Comité de concertation des aînés du Haut-Saint-Laurent rassemble plus de 35 partenaires des milieux associatifs, communautaires, institutionnels, municipaux, paramunicipaux et privés.

Considérant que cet organisme travaille à améliorer les conditions de vie des aînés depuis 23 ans;

Considérant que le Comité de concertation des aînés du Haut-Saint-Laurent procède à la 3e révision de son Répertoire des ressources pour les aînés du Haut-Saint-Laurent et leurs familles ainsi qu'à l'organisation du 3e Salon des aînés du HSL qui se tiendra le 23 septembre 2023 à l'école régionale Châteauguay Valley;

Considérant que l'organisme sollicite une contribution financière pour tenir sa 3e édition du Salon des aînés HSL et la révision de sa 3e édition du Répertoire des ressources pour aînés et leurs familles.

23-08-14-6324 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution financière de 100 $ pour la tenue de la 3e édition du Salon des aînés HSL ainsi qu'une contribution financière de 100 $ pour la révision du Répertoire des ressources pour aînés et leurs familles à Projet Communic-Action, fiduciaire de ces deux projets.

Adopté

Approbation des états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que l'Office d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers audités de la firme externe Séguin & Haché, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 ;

Considérant que les états financiers présentent un déficit d'opération de 777 042 $ pour les HLM (*Habitations à loyers modiques*) et un déficit d'opérations de 7 081 $ pour les ACL (*AccèsLogis*), soit un déficit total de 784 123 $;

Considérant que le déficit considéré aux fins du calcul des contributions pour les ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon est de :

No ensemble immobilier	Déficit 2022	SHQ	Municipalité Huntingdon
1733	(95 247 $)	85 722 $)	(9 525 $)
2996	(113 715 $)	(102 344 $)	(11 371 $)

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office d'habitation au 31 décembre 2022 représente les montants suivants :

No ensemble immobilier	Solde des contributions	
1733	3 875,05 $	Versé en trop
2996	(11 707,12 $)	À payer
Total net	**(7 832,07 $)**	**À payer**

Considérant que le solde des contributions à payer du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) dû par la Ville de Huntingdon pour les Habitations des Tisserandes s'élève à 1 853,19 $.

23-08-14-6325 **Il est proposé par madame Andrea Geary**
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2022 de l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent, tels que présentés.

Que le solde net des contributions à payer au 31 décembre 2022 de 7 832,07 $ moins le montant de 3 904,25 $ déjà versé représentant un montant net de 3 927,82 $ soit payé à l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

Que la dépense soit financée à même le budget 2022 au poste 02-520-00-963.

Que le solde des contributions à payer de 1 853,19 $ pour 2022 du Programme Accès-Logis (Habitations des Tisserandes) moins le montant de 910,50 $ déjà versé représentant un montant net de 942,69 $ soit payé à l'Office d'habitation du Haut-St-Laurent.

Que la dépense soit financée à même le budget 2022 au poste 02-520-10-963.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, présentation et dépôt – Projet de règlement no. 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement no. 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement sera adopté à une séance ultérieure.

Présentation et dépôt – Projet de règlement no. 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement

Le projet de Règlement no. 962-2023 décrétant la constitution d'un fonds de roulement est présenté et déposé par monsieur Dominic Tremblay.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de Ariane Caza –Premier répondant au Service de la Sécurité incendie

Considérant que madame Ariane Caza a déposé sa candidature à titre de premier répondant pour le département de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

23-08-14-6326 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Ariane Caza à titre de premier répondant au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux premiers répondants, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Démission de monsieur Brian Forget – Pompier volontaire

Considérant que monsieur Brian Forget a remis sa démission le 4 juillet 2023 à titre de pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon.

23-08-14-6327 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr**
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:

Que les membres du conseil municipal de la ville de Huntingdon prennent acte de la démission monsieur Brian Forget effectif à compter du 4 juillet 2023.

Adopté

60. VARIA

Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la onzième (11e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la onzième (11e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2022-2023 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

23-08-14-6328 **Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la onzième (11e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Que copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité 2022-2023 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

De requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Aucun sujet.

Mme Andrea Geary: Les prochains Marchés Fermiers se tiendront à Sainte-Barbe, Baie-des-Brises et Ormstown.

M. Dominic Tremblay : .La rue York est maintenant pavée.

Il félicite les employés qui occupent un emploi d'été à la Ville. Les activités vont bien.

Une prochaine rencontre du comité de travail pour le plan directeur se tiendra bientôt avec la Corporation économique de la Ville.

M. Maurice Brossoit : Aucun sujet.

M. Rémi Robidoux: Il félicite les employés pour tous les travaux effectués dans la ville.

Il présidera une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme mardi prochain.

Il participera aussi à une rencontre du comité de l'aréna.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

23-18-14-6329 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 20 h 13.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière